

Émetteur de permis de London condamné à une amende pour non-conformité

NOUVELLES

11 janvier 2012

Un émetteur de permis de chasse et pêche de London a été condamné à une amende de 1 000 \$ et reçu l'ordre de remettre les sommes impayées provenant des ventes de permis.

Christos Korakianitis a plaidé coupable à l'accusation de ne pas s'être conformé au manuel d'émission des permis.

La Cour a appris que monsieur Korakianitis a soumis un chèque au montant de 11 831,46 \$ au ministère des Richesses naturelles. Le chèque, qui représentait les recettes de la vente de permis de chasse et de pêche par l'entreprise CK Gunroom de London, a par la suite été retourné au Ministère pour insuffisance de fonds.

Le juge de paix Robert Seneshen a instruit la cause à la Cour de justice de l'Ontario, à London, le 9 janvier 2012.

Pour signaler une infraction liée aux ressources naturelles, téléphonez au ministère sans frais et en tout temps, au 1 877 847-7667, ou communiquez avec le bureau du ministère de votre localité durant les heures normales de bureau. Vous pouvez aussi téléphoner, sous le couvert de l'anonymat, à Échec au crime, au 1 800 222-8477.